

Batir

Bulletin destiné
aux employeur(-euse)s
de l'industrie
de la construction

ÉDITION

ÉTÉ
**20
25**

LE RÉSEAU
D'INTERMÉDIAIRES



TABLE DES MATIÈRES

**3 / CONNAISSEZ-VOUS LE RÉSEAU
D'INTERMÉDIAIRES?**

MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

**5 / UN AN PLUS TARD : RAPPEL DES
PRINCIPALES MESURES DÉPLOYÉES**

**7 / RAPPEL SUR L'IDENTIFICATION
VOLONTAIRE**

**9 / DEVEZ-VOUS DÉCLARER OU NON
UNE FIN D'EMPLOI POUR L'UN OU L'UNE
DE VOS PERSONNES SALARIÉES?**

**10 / PRÉVISIONS D'EMPLOI 2025-2029 :
LA CONSTRUCTION, SECTEUR PILIER
DE L'ÉCONOMIE, MAINTIENT D'EXCEL-
LENTES PERSPECTIVES PROFESSION-
NELLES MALGRÉ LE CONTEXTE D'INCER-
TITUDE**

**13 / PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA CCQ**

14 / C'EST LE TEMPS DES VACANCES

**15 / PROCHAINS JOURS FÉRIÉS
/ PAIES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2025**

**16 / MODIFICATIONS À CERTAINES
COTISATIONS SYNDICALES
/ MISE À LA POSTE DES CARTES
MÉDIC CONSTRUCTION**

**17 / UN PROJET-PILOTE DE FORMATION
RÉMUNÉRÉ EN ALTERNANCE TRAVAIL-
ÉTUDES**

18 / REMISE DES PRIX *CHAPEAU, LES FILLES!*

**19 / SALON DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION CONTINUE**

**/ SALON DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION AU QUÉBEC**

**20 / LES 17^{ES} OLYMPIADES QUÉBÉCOISES
DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES**

**21 / VOUS AIMERIEZ DEVENIR FORMATEUR
OU FORMATRICE?**

**22 / ÊTRE EMPLOYEUR,
LA PAGE WEB DE RÉFÉRENCE!**

23 / VOTRE MAIN-D'ŒUVRE DÉMÉNAGE?

25 / RELEVÉS ANNUELS 2024

CONNAISSEZ-VOUS LE RÉSEAU D'INTERMÉDIAIRES?

Depuis plus de 30 ans, les Intermédiaires forment un réseau d'entraide et d'écoute constitué de travailleurs, de travailleuses, d'employeurs et d'employeuses bénévoles qui s'activent à travers la province, et ce, afin de soutenir leurs pairs aux prises avec des problèmes de dépendance ou de santé mentale.

En 2025, l'industrie de la construction peut compter sur plus de 700 Intermédiaires actif(-ive)s sur plusieurs chantiers dans toutes les régions du Québec. Ils et elles sont formé(e)s pour écouter, soutenir et orienter adéquatement les personnes qui vivent avec ces défis vers les ressources disponibles, comme le programme Construire en santé, un programme de promotion et de gestion de la santé de MÉDIC Construction. Leur présence sur le terrain contribue également à la détection précoce des problèmes et encourage une culture d'entraide.

« Les Intermédiaires, c'est pas une job, c'est une vocation. Ça nous donne des outils de plus pour cerner dans ton entourage ce qui se passe »

— Mike Parent, boutefeu-foreur et Intermédiaire

Les Intermédiaires sont là pour vous écouter

Le principal outil des Intermédiaires, c'est l'écoute. **Frédéric Simard, tuyauteur et Intermédiaire** l'image bien : « On ne peut pas tirer sur la fleur pour qu'elle pousse! Faut que la personne vienne vers toi. » Dans la majorité des cas, les Intermédiaires préfèrent attendre que la personne s'ouvre d'elle-même, mais dans certaines situations plus délicates ou urgentes, ils et elles peuvent prendre les devants.

« Un Intermédiaire, c'est un peu un rôle de grand frère, grande sœur. On te prend par la main. On t'écoute. »

— Mathieu Barbeau, briqueteur-maçon et Intermédiaire

Et pour l'écoute, il n'y a pas de barrières. « Que la personne soit de Québec, de Rimouski, nonobstant la région, l'association, ou l'allégeance syndicale, un Intermédiaire n'a pas de couleur », insiste Frédéric Simard. Ainsi, peu importe votre métier, votre occupation ou votre rôle sur un chantier, les Intermédiaires sont là pour vous écouter. Il n'y a pas de tabous et pas de jugements non plus. Mike Parent, boutefeu-foreur et Intermédiaire, souligne que la formation qu'ils et elles reçoivent dès leur entrée dans le Réseau y est pour beaucoup : « On y apprend l'écoute active et le non-jugement. C'est une formation qui t'aide au jour le jour dans tes relations. Vas-tu sauver la vie de quelqu'un un jour? On ne le sait pas, mais tu es outillé(e) et tu as une base avec laquelle travailler! »

Des enjeux importants et répandus

L'industrie de la construction, comme une panoplie d'autres secteurs, est aux prises avec des défis importants liés aux dépendances et à la santé mentale. Qu'il s'agisse d'alcoolisme, de toxicomanie, de dépression, d'anxiété ou d'usage problématique de médicaments, pour ne nommer que ceux-là, ces enjeux touchent toutes les classes sociales et n'épargnent aucune tranche d'âge.

« Je veux une industrie qui soit en santé. C'est comme ça qu'on va avancer. »

— Christian Vachon, charpentier-menuisier et Intermédiaire

Parlons-en « à coffre ouvert »



C'est pour discuter de ces réalités que le balado *À coffre ouvert* a été créé. Mettant en lumière des Intermédiaires qui abordent sans tabous les problèmes de dépendance et de santé mentale, les épisodes de ce balado se veulent une porte d'entrée pour en parler.

Animés par Jonathan Roberge, animateur, humoriste, comédien et conférencier, qui a lui-même déjà jonglé avec des problèmes de dépression et d'anxiété, les épisodes se présentent sous la forme de conversations entre Intermédiaires et spécialistes. Les discussions parfois riches en émotions se font toutes dans un contexte d'ouverture et de convivialité, le tout avec une pointe d'humour. Ponctué de nombreuses anecdotes et d'expériences personnelles racontées avec sincérité, ce balado ne laissera personne indifférent.

Les quatre premiers épisodes sont disponibles sur les différentes plateformes d'écoute en format audio, et sur YouTube en vidéo. Pour y accéder et pour en apprendre davantage sur le Réseau d'Intermédiaires, consultez le nouveau site qui leur est dédié en visitant le www.intermediaires.org.

Pour obtenir de l'aide

Vos Intermédiaires sont là pour vous soutenir. Sur un chantier, identifiez-les rapidement en repérant le symbole « i » sur leur casque ou communiquez avec votre association.

Pour de l'aide immédiate, communiquez avec un(e) professionnel(le) de la santé du programme d'aide Construire en santé, au **1 800 807-2433**.

Ce service de première ligne est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. **Le programme Construire en santé est offert exclusivement aux assuré(e)s de MÉDIC Construction admissibles ainsi qu'à leurs personnes à charge.**



UN AN PLUS TARD: RAPPEL DES PRINCIPALES MESURES DÉPLOYÉES



Il y a un an que la **Loi modernisant l'industrie de la construction** a été adoptée par l'Assemblée nationale, et la plupart des mesures découlant de cette loi sont maintenant entrées en vigueur. Voici un résumé des principales mesures déployées jusqu'à maintenant qui peuvent vous toucher plus particulièrement.

Mesures visant à accroître la productivité

- Introduction du concept de **polyvalence** dans l'organisation du travail permettant, sous certaines conditions, à une personne détentrice d'un certificat de compétence compagnon d'exercer des tâches qui ne sont pas comprises dans la définition de son métier;



Consultez l'outil d'aide à la décision, afin de vérifier rapidement si le principe de polyvalence peut s'appliquer à vos travaux

► **DISPONIBLE AU CCQ.ORG**

- Obtention de la **mobilité provinciale** pour une personne :
 - détenant un certificat de compétence compagnon (CCC) ou occupation (CCO) et qui a travaillé pendant au moins **15 000 heures** dans l'industrie,
 - détenant un certificat de compétence et qui a travaillé pour le même employeur pendant un minimum de :
 - > **750 heures** dans le cas d'un homme (et non plus 1 500 heures),
 - > **400 heures** dans le cas d'une femme (et non plus 500 heures),
 - > **400 heures** dans le cas d'une **personne issue des Premières Nations et des Inuit ou représentative de la diversité de la société québécoise.**

Mesures visant à faciliter l'accès à l'industrie et à favoriser l'inclusion

- Accès facilité aux certificats de compétence en permettant :
 - la reconnaissance des heures de formation pour le métier visé et reconnues par une autorité compétente dans la « mesure du 35 % » menant à un certificat de compétence apprenti (CCA);
 - la délivrance d'un CCO :
 - > lorsqu'une personne détient 750 heures d'expérience de travail réalisées lors d'activités pertinentes,
 - > lorsqu'une personne est diplômée du cours menant à l'occupation de monteur ou de monteuse de lignes, et ce, sans la nécessité d'avoir réussi le *Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction* (CCGIC);
- Assouplissements des règles d'accès afin de favoriser la **diversité** sur les chantiers. Les femmes, les Premières Nations et les Inuit ainsi que les personnes représentatives de la diversité de la société québécoise peuvent :
 - obtenir un premier CCA **sans devoir présenter de garantie d'emploi ni avoir les préalables scolaires** s'ils ou elles démontrent avoir acquis, en expérience de travail et en formation professionnelle, un nombre total d'heures équivalant à au moins 35 % de la durée d'apprentissage dans un métier visé (sauf le métier de grutier ou de grutière). Les préalables scolaires seront toutefois exigés lors du renouvellement de leur CCA,
 - obtenir un CCO **sans devoir présenter de garantie d'emploi** s'ils ou elles détiennent 750 heures d'expérience de travail réalisées lors d'activités pertinentes non assujetties à la loi R-20;
- Modification de certaines règles de fonctionnement du **Carnet référence construction** afin de permettre :
 - aux titulaires de permis de référence de communiquer avec un employeur ou une employeuse dès qu'il ou elle effectue une déclaration de besoin de main-d'œuvre, à moins d'un refus de sa part,

- aux employeurs et aux employeuses d'obtenir automatiquement l'accès au profil professionnel, au profil de formation et aux heures de formation des travailleurs et des travailleuses référencé(e)s par la CCQ,
- à la CCQ de générer des listes de référence de main-d'œuvre uniquement composées de personnes disponibles (qui ne sont pas en emploi),
- à certaines nations et communautés autochtones d'obtenir un permis afin de soumettre, elles aussi, des listes de référence de main-d'œuvre.

Autre mesure

- Revalorisation du montant des amendes prévues à la loi R-20.

Pour en savoir plus sur les changements liés à la *Loi modernisant l'industrie de la construction*, consultez le www.ccq.org/modernisation.

RAPPEL SUR L'IDENTIFICATION VOLONTAIRE

La *Loi modernisant l'industrie de la construction* prévoit la bonification d'une mesure existante pour les femmes et l'arrivée de nouvelles mesures destinées aux Premières Nations et aux Inuit ainsi qu'aux personnes représentatives de la diversité de la société québécoise.

Vos travailleurs et travailleuses peuvent s'identifier s'ils ou elles veulent bénéficier des mesures qui leur sont destinées dans le cadre de cette loi, ainsi que de toute autre mesure mise en place dans d'autres programmes et plans d'action.

Pour en savoir davantage, consultez le www.ccq.org/inclusion.



C'EST BIENTÔT LA FIN DU RAPPORT PAPIER ET TÉLÉPHONE!

Employeur(-euse)s, vos rapports mensuels ne pourront bientôt plus être transmis par papier ni par téléphone.

**PASSEZ
AUX RAPPORTS
MENSUELS
EN LIGNE.**



BESOIN D'AIDE ?

Appelez le Service à la clientèle au 1 877 973-5383
ou visitez chantiernumericcq.org

DEVEZ-VOUS DÉCLARER OU NON UNE FIN D'EMPLOI POUR L'UN OU L'UNE DE VOS PERSONNES SALARIÉES?

L'expression « fin d'emploi » désigne la rupture finale et complète de la relation entre un employeur et un employé ou une employée. Elle est habituellement attribuable à un licenciement, à une mise à pied ou à un départ volontaire. Elle peut également découler d'une fermeture de l'entreprise.

Le cas d'une mise à pied avec un retour au travail planifié ne met généralement pas fin au lien d'emploi. Par exemple, si la personne salariée fait partie de votre planification de travail et demeure inscrite à votre registre de paie, le lien d'emploi est normalement maintenu. Il n'y a donc pas lieu de déclarer une fin d'emploi à la CCQ.

Si vous n'êtes pas certain(e) que votre situation justifie la déclaration d'une fin d'emploi, communiquez avec le service à la clientèle de la CCQ.

Le délai de 48 heures, c'est aussi pour les avis de fin d'emploi

À titre d'employeur ou d'employeuse, vous avez la responsabilité de déclarer toute embauche, toute mise à pied, tout licenciement ou tout départ de personne salariée, et ce, dans un délai de 48 heures, en utilisant les services en ligne de la CCQ. Une fois cette déclaration faite, vous recevrez automatiquement un numéro de confirmation. Vous pouvez consulter vos avis d'embauche et de fin d'emploi pendant une période de 36 mois dans les services en ligne. Il est également recommandé d'en conserver une copie au dossier de la personne salariée.

La déclaration des mouvements de main-d'œuvre permet à la CCQ :

- de mieux évaluer l'état des bassins de main-d'œuvre;
- d'envoyer des listes de référence à jour pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs.

PRÉVISIONS D'EMPLOI 2025-2029: LA CONSTRUCTION, SECTEUR PILIER DE L'ÉCONOMIE, MAINTIENT D'EXCELLENTES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES MALGRÉ LE CONTEXTE D'INCERTITUDE



La CCQ dévoile son rapport *Perspectives professionnelles dans l'industrie de la construction 2025-2029*, qui confirme un portrait encourageant de l'emploi et de l'activité dans l'industrie pour les années à venir, malgré un contexte mondial marqué par l'incertitude. Pour la période 2025-2029, les besoins de main-d'œuvre sont évalués à 16 000 travailleurs et travailleuses en moyenne par année, alors que les besoins de relève demeureront importants pour l'ensemble des métiers et occupations.

La prévision des heures travaillées couvrant les travaux assujettis à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* a été revue au mois d'avril 2025 et établit les heures à 211 millions d'heures en moyenne pour les 4 prochaines années, comparativement à 216 millions d'heures l'an passé. Pour ce faire, l'industrie devrait employer en moyenne plus de 200 000 travailleurs et travailleuses annuellement d'ici 2029, témoignant d'une activité toujours soutenue sur les chantiers.

En 2024, l'industrie a accueilli 15 608 nouvelles personnes salariées, compensant la croissance ainsi que les départs liés notamment au vieillissement démographique. Au total, 197 887 travailleurs et travailleuses ont cumulé 210,9 millions d'heures travaillées.

Alors que le Québec fait face à un contexte mondial incertain, marqué par de fortes tensions commerciales, l'industrie de la construction continue de se démarquer à titre de pilier économique dans de nombreuses régions.

Voici les principaux faits saillants du rapport 2025-2029 :

- Malgré l'incertitude économique, la CCQ prévoit que l'industrie restera relativement stable à moyen terme, avec un nombre d'heures attendues **au-dessus des 200 millions** en moyenne d'ici 2029;
- Le **secteur génie civil et voirie** continuera d'être un fort contributeur de l'activité à moyen terme, notamment en raison des grands projets énergétiques d'Hydro-Québec et des importants travaux d'infrastructures nécessaires, principalement dans le grand Montréal;
- Après un creux observé en 2024, le **secteur résidentiel** reprend progressivement de la vigueur, avec une reprise des mises en chantier qui stimule le nombre d'heures travaillées;
- Les **besoins de relève demeureront importants pour l'ensemble des métiers et occupations**, notamment parce que le nombre de diplômés et de diplômées dans plusieurs métiers n'est pas suffisant actuellement pour combler les besoins des chantiers;
- On estime que l'industrie aura besoin de **16 000 personnes par année** pour la période 2025-2029;
- Dans l'ensemble, les **perspectives professionnelles dans l'industrie de la construction sont excellentes**; l'activité sur les chantiers demeurera importante, la disponibilité actuelle de la main-d'œuvre est faible et un vieillissement plus marqué touche aussi quelques métiers.

« L'industrie de la construction aborde la période 2025-2029 avec un carnet de commandes qui est toujours aussi prometteur, mais qui présente son lot de défis en termes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. À la CCQ, notre vision va bien au-delà du recrutement : nous investissons massivement dans la formation, en misant entre autres sur l'alternance travail-études et le nouveau Programme de formations de courte durée (COUD), nous augmentons nos investissements en perfectionnement et en promotion afin d'attirer des talents dans notre industrie et nous améliorons les voies d'accès pour toutes les populations issues de la diversité ainsi que les peuples autochtones. C'est ensemble, unis dans cette mission commune, que nous bâtissons un secteur plus productif et que nous construisons concrètement le Québec de demain », déclare Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ.

[Consultez le rapport, pour en apprendre davantage sur les perspectives professionnelles par région.](#)

Pour accéder au communiqué de presse, veuillez suivre [ce lien](#).



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

VOTRE ARGENT EN TOUT TEMPS

PEU IMPORTE
CE QUE VOUS
FAITES

Simplifiez-vous la vie en adhérant
au service de dépôt direct. Plus de
200 000 personnes y sont déjà inscrites!

Ce service vous donne accès à
**vos paiements de façon sécuritaire
et instantanée**, directement dans
le compte bancaire de votre choix.

Un service **pratique, rapide et fiable!**



Adhérez-y dès maintenant!

sel.ccq.org

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CCQ

En avril dernier, la CCQ a adopté la mise à jour de son plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2027.

Celui-ci découle de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028, qui concerne plus de 110 ministères et organismes, incluant la CCQ.

Certaines mesures du PADD auront un impact pour une industrie plus durable :

- Accroître la main-d'œuvre formée sur l'économie circulaire via les activités de perfectionnement;
- Accroître la main-d'œuvre formée sur les compétences vertes via les activités de perfectionnement;
- Accroître le nombre de personnes issues des groupes sous-représentés accompagnées par le service existant de la CCQ vers des ressources en entrepreneuriat;
- Accroître la proportion de la main-d'œuvre percevant des améliorations dans le climat de travail dans l'industrie;
- Accroître le soutien financier axé sur des études relatives au développement durable dans l'industrie de la construction;
- Consolider et bonifier l'intégration des principes d'investissement durable dans les politiques de placement administrées par la CCQ.



Le *PADD 2023-2027* de la CCQ peut être consulté [ici](#).

C'EST LE TEMPS DES VACANCES

Ce que vous devez savoir pour tout prévoir avant le congé annuel d'été se tenant du dimanche 20 juillet au samedi 2 août 2025*.

Les chantiers sont en pleine activité, et vous planifiez déjà les vacances de votre entreprise. Certains chantiers devront tout de même poursuivre leurs activités. En effet, bien que les congés annuels obligatoires soient clairement décrits dans chacune des conventions collectives, un employeur peut prévoir certains travaux.

Ceux-ci comprennent notamment :

- les travaux d'entretien, de réparation, de modification, de rénovation ou d'urgence;
- les travaux relatifs à la construction résidentielle légère neuve;
- certains types de travaux prévus dans le secteur génie civil et voirie.

Sauf exception, pour effectuer des travaux durant les congés annuels obligatoires, une entente doit être prise entre les personnes salariées et l'employeur.

Ouvert ou fermé?

Même si le service à la clientèle, les bureaux régionaux et le siège social sont fermés pendant les congés, nos services de vérification sont maintenus afin d'assurer le respect des conventions collectives, des lois et des règlements.

Vous pouvez consulter le ccq.org, pour trouver des réponses aux questions que vous vous posez. Vous pouvez également accéder à votre dossier par le biais des [services en ligne](#).

Pour signaler une situation non conforme pendant cette période, utilisez notre [formulaire en ligne](#).

Le Service de référence de main-d'œuvre est aussi accessible en ligne.

IMPORTANT – MÉDIC Construction en ligne :

Toutes les réclamations qui requièrent qu'une pièce justificative soit jointe seront traitées dans les semaines suivant le retour des vacances de la construction.

* Le congé débute le dimanche 20 juillet, à 0 h 01, et se termine le samedi 2 août, à 0 h.



PROCHAINS JOURS FÉRIÉS



La fête du Canada (30 juin) ainsi que la fête du Travail (1^{er} septembre) sont des jours fériés chômés, pour l'industrie de la construction. Tout travail exécuté durant ces journées devra être rémunéré au taux de salaire majoré, selon les dispositions prévues aux conventions collectives dans chacun des secteurs.

En ce qui concerne la fête nationale du Québec (24 juin), il s'agit également d'un jour férié chômé, observé conformément à la *Loi sur la fête nationale*. Pour toute information quant aux conditions de travail à appliquer lors de ce jour férié, communiquez avec la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#).

Pour connaître les réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos des jours fériés, nous vous invitons à consulter la page «[Jours fériés : questions fréquentes](#)», au [ccq.org](#).

Veuillez noter que les bureaux et le service téléphonique de la CCQ seront fermés à l'occasion de ces congés.

PAIES DE VACANCES POUR L'ÉTÉ 2025

Les indemnités de congé d'été ont été distribuées le 25 avril dernier, à titre de mesure exceptionnelle.



Pour obtenir plus d'informations, consultez la [nouvelle Web à ce sujet](#).

LE SAVIEZ-VOUS?

Vous devez informer MÉDIC Construction de tout changement au statut de vos personnes à charge, par exemple lorsque votre enfant de 18 ans et plus cesse ses études à temps plein ou que votre conjoint ou conjointe et vous ne cohabitez plus.

Si vous ne mettez pas votre dossier à jour, vous devrez rembourser les montants payés par le régime d'assurance pour les dépenses effectuées pour une personne qui n'est plus à votre charge. Vous pouvez modifier votre dossier dans MÉDIC en ligne, à sel.ccq.org, ou par la poste. Si vous avez des questions, communiquez avec le service à la clientèle au 1 888 842-8282 ou [visitez le site Web de la CCQ](http://sel.ccq.org).

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 JUIN 2025 MODIFICATIONS À CERTAINES COTISATIONS SYNDICALES

Des modifications à certaines cotisations syndicales entreront en vigueur à compter du 29 juin 2025. Vous devrez en tenir compte lors de la production de votre rapport mensuel de juillet (devant être remis au plus tard le 15 août 2025).

Pour connaître les nouvelles cotisations, consultez la section « [Taux de cotisations syndicales](#) » au ccq.org.

MISE À LA POSTE DES CARTES MÉDIC CONSTRUCTION

Les cartes MÉDIC Construction des personnes assurées pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 seront mises à la poste vers le 19 juin 2025.

RAPPEL : les cartes MÉDIC Construction sont toujours disponibles en version numérique dans MÉDIC en ligne et sur l'application mobile!



UN PROJET-PILOTE DE FORMATION

RÉMUNÉRÉ EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES VERRA LE JOUR DANS L'INDUSTRIE

Le 24 avril 2025, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 6 millions de dollars pour soutenir la formation en alternance travail-études dans le secteur de la construction. Pour la première fois depuis la création du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la Commission des partenaires du marché du travail, la CCQ pourra utiliser ce programme.

Un projet porteur pour augmenter le nombre de personnes formées sur les chantiers

Ce projet-pilote d'une durée de deux ans ciblera plusieurs métiers à forte demande et permettra l'obtention de diplômes d'études professionnelles (DEP) en alternance travail-études notamment pour des personnes qui sont à l'emploi d'une entreprise de construction et qui ont obtenu leur certificat de compétence sans détenir leur diplôme.

Les personnes qui feront partie du programme seront rémunérées lorsqu'elles seront en formation via une subvention salariale versée à leur employeur. De son côté, l'entreprise assumera leur salaire lorsqu'elles seront à l'œuvre sur le chantier.



VOTRE ENTREPRISE AIMERAIT PARTICIPER?

Restez à l'affût! Au cours des prochaines semaines, la CCQ rendra l'information disponible sur son site Web, et ce, à mesure que les modalités d'application du programme seront déterminées (cohortes, dates des formations, etc.).

Entre-temps, si vous désirez dès maintenant signifier votre intérêt à participer au programme, vous pouvez le faire en écrivant à ate@ccq.org.

REMISE DES PRIX

CHAPEAU, LES FILLES!

2025: LA CCQ RECONNAÎT DES MODÈLES POSITIFS

Dans le cadre de l'édition 2025 du concours *Chapeau, les filles!*, la Commission de la construction du Québec (CCQ) a remis 2 prix Mixité en chantier - Future travailleuse et Future entrepreneure accompagnés de bourses de 2 500\$ et 1 prix Mentorat accompagné d'une bourse de 5 000\$.

Les récipiendaires sont :

Lauréate du prix Mixité en chantier – Future travailleuse 2025



Élysabeth Lanthier

Étudiante en conduite
de grues (DEP)
Atelier-école Les Cèdres
Centre de services scolaire
des Trois-Lacs

Lauréate du prix Mixité en chantier – Future entrepreneure 2025



Isabelle Berger

Étudiante en électricité (DEP)
Centre de formation
professionnelle des Moulins
Centre de services scolaire
des Affluents

Lauréat du prix Mixité en chantier – Mentorat 2025

Prix visant à reconnaître les établissements d'enseignement publics qui contribuent à une plus grande mixité sur les chantiers de construction au Québec.

Centre de formation en montage de lignes

Centre de services scolaire des Navigateurs

Le **Centre de formation en montage de lignes** encourage la réussite et la persévérance chez les étudiantes des programmes traditionnellement masculins qui mènent à un métier ou à une occupation du domaine de la construction. Ce centre s'est démarqué, cette année, par des échanges entre une monteuse de lignes et les étudiantes, ainsi qu'à des rencontres de soutien animées par l'éducateur spécialisé du centre.

Pour favoriser leur bien-être physique, les étudiantes ont bénéficié d'un abonnement d'un an dans un centre sportif qui inclut un centre d'escalade, leur permettant de maintenir leur forme tout au long de leur formation. Avec le montant de 5 000\$ qui accompagne ce prix, le centre proposera un projet novateur pour encourager leur inscription en formation initiale: une journée immersive intitulée «**Mixte ton talent**», où les participantes auront l'occasion de vivre une expérience unique en tant que monteuses de lignes.

Un partenariat gagnant

La CCQ est toujours aussi fière de poursuivre sa relation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation dans le cadre du concours *Chapeau, les filles!*, qui met en lumière des modèles inspirants de femmes et d'établissements ayant une influence positive dans l'industrie de la construction.

La CCQ félicite les trois récipiendaires de même que les étudiantes et les établissements d'enseignement qui ont posé leur candidature. Merci pour votre persévérance exemplaire, vous êtes des sources d'inspiration et des modèles!



De gauche à droite:
Élysabeth Lanthier, Isabelle Berger, Sonia Goupil et Véronique Martel.

Photo: Yan Turcotte

LA CCQ ÉTAIT LÀ!

SALON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION CONTINUE

Les 2 et 3 avril derniers, la CCQ était au Palais des congrès de Montréal pour répondre aux questions des centaines de personnes venues à son kiosque dans le but d'explorer les possibilités offertes par l'industrie de la construction. Installée dans la zone «Construction et travaux publics» présentée par la CCQ, son équipe a pu offrir de l'information concernant :

- les métiers en demande et les perspectives d'emploi;
- les formations et les diplômes requis;
- les mesures pour favoriser la diversité et l'inclusion dans l'industrie;
- la reconnaissance des acquis et l'accès aux métiers.



SALON DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION AU QUÉBEC

Au même endroit, mais cette fois-ci les 14 et 15 mai derniers, ce fut au tour de l'édition printanière du Salon de l'immigration et de l'intégration d'accueillir la CCQ parmi sa centaine d'exposants. Cet événement a permis aux nouveaux arrivants de s'informer, réseauter et s'outiller pour réussir leur intégration au Québec.

LES 17^{es} OLYMPIADES QUÉBÉCOISES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES

La CCQ est fière d'avoir été encore une fois partenaire des Olympiades québécoises des métiers et des technologies, qui se sont tenues les 7 et 8 mai derniers au Centre de foires de Québec.

Présentée par Compétences Québec, cette 17^e compétition mettait en vedette 267 étudiantes et étudiants inscrit(e)s dans des programmes de formation professionnelle et technique, dont 7 sont liés au domaine de la construction.

Pour en connaître davantage sur l'événement et les résultats des diverses compétitions, visitez olympiadesmetiers.quebec.

La CCQ était sur place en compagnie de l'École des métiers et des occupations de l'industrie de la construction du Québec et du Centre de formation professionnelle de Québec pour faire la démonstration d'une dizaine de métiers de la construction aux jeunes visiteurs et visiteuses.

Au total, cet événement aura attiré plus de 8 000 personnes de tous âges, dont plusieurs élèves d'écoles primaires et secondaires.



VOUS AIMERIEZ DEVENIR FORMATEUR OU FORMATRICE?

Plusieurs centres de formation professionnelle (CFP) sont actuellement à la recherche de personnes pouvant offrir les programmes d'études en lien avec l'industrie et les activités de perfectionnement pour la CCQ. Ce sont les CFP qui s'assurent de l'embauche et de la rémunération. Pour poser votre candidature, communiquez directement avec ces établissements scolaires.

Pour connaître les critères exigés et savoir comment trouver les CFP de votre région, consultez fiersetcompetents.com.



ÊTRE EMPLOYEUR, LA PAGE WEB DE RÉFÉRENCE!

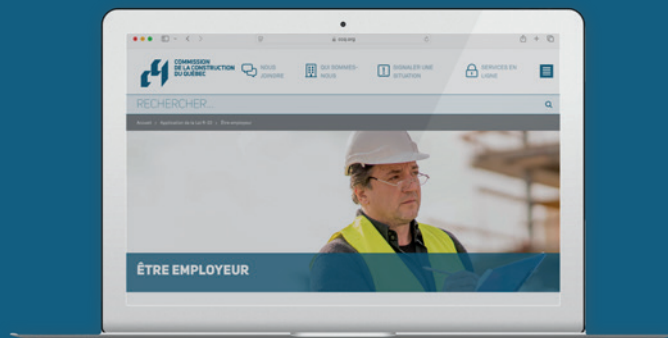
Connaissez-vous la page « Être employeur »?

Elle a été spécifiquement conçue pour trouver, en un coup d'œil rapide :

- comment démarrer et enregistrer une entreprise en construction;
- vos obligations et vos responsabilités concernant :
 - le rapport mensuel;
 - les déclarations d'embauche et de fin d'emploi;
 - les règles d'embauche, de paie et de mobilité de la main-d'œuvre;
 - les ratios apprenti-compagnon;
 - etc.;
- une foule d'autres informations concernant l'industrie (la conformité, les conventions collectives, le Service de formation aux entreprises, les bassins de main-d'œuvre, etc.).

**Faites-en votre page de référence
pour obtenir des informations à jour,
en tout temps.**

> www.ccq.org/employeur



VOTRE MAIN-D'ŒUVRE DÉMÉNAGE?

Lorsque vos travailleurs ou travailleuses déménagent, il est important qu'ils et elles mettent leur dossier à jour auprès de nous.

N'oubliez pas que l'adresse de domicile :

- détermine leur région de travail dans laquelle ils ou elles bénéficient d'une préférence d'emploi;
- a un impact sur le calcul des frais de déplacement prévus aux conventions collectives.
- a un impact sur leur référencement;

Des pièces justificatives pourraient être exigées selon le changement :

- Deux pièces justificatives :
 - Changement d'adresse de domicile impliquant un changement de région.
- Aucune pièce justificative :
 - Changement d'adresse de domicile sans changement de région de placement;
 - Changement d'adresse de correspondance;
 - Changement d'adresse de domicile lorsque le certificat de compétence n'est plus valide.

Changer d'adresse dans le respect des règles

La loi R-20 comporte des dispositions nécessaires pour sanctionner des comportements illégaux. Ainsi, toute plainte ou tout élément suspect détecté, tel qu'un document falsifié ou une fausse déclaration, fera l'objet d'une vérification et d'une enquête et, le cas échéant, de recours. Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de changement d'adresse,



CONSTRUIRE EN SANTÉ +

VOTRE PROGRAMME D'AIDE

1 800 807-2433

— 24/7 • SANS FRAIS —

Services de santé gratuits et confidentiels

- + Évaluation de vos besoins
- + Résolution de problèmes personnels
- + Alcoolisme et autres toxicomanies, jeu compulsif, dépression majeure, comportement violent
- + Interventions préopératoires, postopératoires, préhospitalisation et posthospitalisation
- + Orthopédagogie
- + Ergothérapie
- + Interventions personnalisées
- + Conseils en vue de l'adoption de saines habitudes de vie
- + Cessation tabagique
- + Interventions post-traumatiques

LE PROGRAMME EST OFFERT AUX ASSURÉS DE LA PLUPART DES RÉGIMES D'ASSURANCE ET À LEURS PERSONNES À CHARGE.
SONT TOUTEFOIS EXCLUS LES RÉGIMES R3 (RC3, RE3, RF3, RL3, RM3 ET RT3) ET LE RÉGIME Z.

RELEVÉS ANNUELS 2024

La période d'envoi des relevés annuels 2024 s'étalera de juin à septembre 2025.

Lorsque vous recevrez votre relevé personnalisé, prenez le temps de le lire attentivement, car il contient tous les renseignements relatifs à votre régime de retraite, notamment la date de votre admissibilité à la retraite. Il est important d'en prendre connaissance, afin de faire votre demande de prestations au moment opportun.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant certaines notions, par exemple la retraite partielle ou encore la date de retraite avec ou sans réduction, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Au besoin, un ou une de nos spécialistes clarifiera avec plaisir ces éléments, afin que vous puissiez, par la suite, faire un choix éclairé à propos de votre retraite.

Si vous détenez des sommes dans le régime et qu'à la fin du mois d'octobre 2025, vous n'avez pas reçu votre relevé annuel, il est possible que vos coordonnées ne soient pas à jour dans nos dossiers. Un appel de votre part nous permettra de les actualiser et de vous faire parvenir une copie de votre relevé. Cela vous assurera par le fait même de recevoir les futures communications écrites concernant votre régime de retraite.

Pour nous joindre, écrivez-nous par le biais de vos services en ligne ou composez le **1 888 842-8282**.





SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK.COM/CCQ



COMMISSION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

**LIGNE DESTINÉE AUX EMPLOYEURS ET AUX EMPLOYEUSES :
1877 973-5383**

Le présent document est produit aux fins d'information.
Seuls la loi R-20, ses règlements afférents et les conventions
collectives de l'industrie de la construction ont une valeur juridique.

Bâtir est une publication trimestrielle destinée aux employeurs et
aux employeuses de l'industrie de la construction.

Ce document est disponible en média adapté sur demande.

Pour nous trouver : ccq.org

Publié par :
Direction des affaires publiques et des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2010, succursale Chabanel
Montréal (Québec) H2C 0C3

Conception graphique de la grille et montage :
Karine Verville
Révision : Féminin pluriel

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2025